

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 08
Nombre de pouvoirs : 1
Date de la Convocation : 25/08/25
Date d'affichage : 25/08/25

Je certifie le présent acte exécutoire
conformément aux lois et règlements
en vigueur, po
Monsieur Le Préfet, qui en a accusé
réception le :
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le :

ID : 001-210101366-20250918-25045-DE



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit septembre à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtes de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna, Weber Corinne M. GABILLET François, DREYFUS Eric, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffrey.

Étaient absents : TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, VERNUSSE Céline, GONNARD Pierre.

Pouvoir : Madame MARMIER Noëlle a donné pouvoir à Madame BIGOT Agnès

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme BIGOT Agnès a été élue secrétaire de séance.

=====

Délibération n°25045 : Bilan énergétique des bâtiments et subventions par la société NGCO2

Le Conseil municipal, réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique.

Suite au devis présenté par la société NGCO2 pour l'accompagnement de la commune dans la réalisation du bilan énergétique et des travaux de transition énergétique.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur :

La signature du devis de 13 800 € TTC pour poursuivre l'étude avec NGCO2, sous réserve de précisions complémentaires sur les aides et les coûts.

La poursuite du projet en autonomie, en mobilisant les services municipaux et les réseaux existants pour identifier les financements et piloter les travaux.

Toute autre proposition ou orientation jugée pertinente.

Analyse de l'Offre de Service pour la Mairie de Cruzilles-lès-Mépillat.

Contexte et objectifs

réaliser un bilan énergétique détaillé de ses bâtiments et mettre en œuvre une stratégie énergétique. L'objectif est de réduire les consommations, améliorer la performance thermique, et intégrer des énergies renouvelables (photovoltaïque, pompes à chaleur). Cette démarche accorde un accent sur réduction des émissions de CO2.

place des solutions d'optimisation
Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le 03/10/2025
ID : 001-210101366-20250918-25045-DE

Apports pour la Commune

1. Diagnostic et Optimisation Energétique

Analyse approfondie des faiblesses thermiques (murs, toitures, fenêtres, ventilation, etc.) et des modes de gestion actuels.

Propositions concrètes d'amélioration : isolation, remplacement des systèmes de chauffage et d'éclairage, automatisation, et intégration d'énergies renouvelables.

Projection des gains : estimation des économies d'énergie et des réductions de coûts après travaux, ainsi que l'impact sur les émissions de CO2.

2. Accompagnement Technique et Administratif

Suivi des travaux : coordination des prestataires, contrôle de la conformité, et assistance jusqu'à la réception des ouvrages.

Valorisation des Certificats d'Economies d'énergie (CEE) et identification des financements publics disponibles (ADEME, subventions).

Possibilité d'étendre la mission à l'installation de solutions photovoltaïques sur les bâtiments ou parkings, avec une assistance sur le budget, le planning, et la conformité des installations.

3. Plan d'Action Concret

Priorisation des travaux en fonction des gains énergétiques et financiers.

Maximisation des aides financières : bien que la commune puisse réaliser elle-même les dossiers de subventions, NGCO2 promet de rechercher des aides européennes et autres financements méconnus de la commune.

Coûts et Réserves

1. Coût Elevé pour la Commune

Montant des travaux estimés : 208 250 € (hors énergies renouvelables et dossiers de subvention).

Remarque : Ce montant semble sous-estimé par rapport à la conjoncture actuelle du marché, ce qui pourrait entraîner des ajustements ultérieurs et des coûts supplémentaires.

Coût de l'assistance : 8 % du montant total des travaux, soit 16 260 € HT (environ 19 500 € TTC)

Devis initial : 13 800 € TTC pour le bilan énergétique détaillé et l'accompagnement, à signer pour poursuivre l'étude.

2. Aides Financières

La société mentionne la valorisation des CEE et des financements publics, mais aucune aide européenne ou spécifique supplémentaire n'est clairement identifiée dans l'offre initiale.

La commune a déjà connaissance des aides classiques (ADEME, CEE), ce qui limite l'apport de NGCO2 sur ce volet.

3. Engagement Financier Préalable

Pour que NGCO2 poursuivre l'étude, la commune doit signer le devis de 13 800 € TTC, sans garantie de découvrir de nouvelles aides ou de réduire significativement le reste à charge.

Points de vigilance

Manque de transparence sur les aides européennes ou autres financements prometteurs, qui ne sont pas détaillés dans l'offre.

Risque de sous-estimation des coûts des travaux, ce qui pourrait alourdir la facture finale.

Capacité de la commune à réaliser elle-même les dossiers de subvention, remettant en question la plus-value de NGCO2 sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;

- DECIDE, de refuser l'offre de service de la société NGCO2.
- M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le 18 septembre 2025

Le Secrétaire
Agnès BIGOT



Le Maire,
Dominique BOYER

